

Le code de vie

un référentiel éducatif... un facilitateur du « vivre ensemble » ...
une responsabilité éducative pour veiller au maintien d'un milieu sain et sécuritaire

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y trouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, l'élève a la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Chaque élève a le droit de recevoir une éducation de qualité et doit pouvoir bénéficier des conditions nécessaires à son développement. Ce droit à l'instruction comporte une pleine participation au processus d'apprentissage.

Après consultation auprès de l'équipe-école, du conseil des élèves et des parents membres du conseil d'établissement, le code de vie de l'école primaire Hélène-Boullé s'inspire des grandes valeurs suivantes :

-  La persévérance
-  Le respect, le civisme...
-  L'estime de soi

Le code de vie te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable. De plus, il s'arrime aux valeurs du projet éducatif de l'école ainsi qu'au plan de réussite.

LE CODE DE VIE, C'EST IMPORTANT.

Voici comment l'école veillera à ce qu'il soit respecté afin d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous

MESURES DE SOUTIEN

- ✦ Soutien au développement des habiletés sociales;
- ✦ Pratique guidée;
- ✦ Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;
- ✦ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;
- ✦ Rencontre individuelles avec le titulaire;
- ✦ Communication régulière entre l'école et la maison;
- ✦ Rencontre avec les intervenants
- ✦ Rencontres individuelles avec la direction de l'école;
- ✦ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;
- ✦ Contrat personnalisé avec renforcement positif;
- ✦ Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;
- ✦ Rencontre de l'élève et de ses parents par la direction ou un intervenant;
- ✦ Référence aux professionnels concernés;
- ✦ Mise en place d'un plan d'intervention;
- ✦ Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe;
- ✦ Références à des services externes (CLSC, agents sociocommunautaires, SPVM, etc);
- ✦ Etc.

CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES ET GRADUÉES

- ✦ Avertissement verbal ou écrit;
- ✦ Geste réparateur;
- ✦ Remboursement ou remplacement du matériel;
- ✦ Travaux communautaires;
- ✦ Retrait et réflexion écrite;
- ✦ Retrait de privilège;
- ✦ Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites;
- ✦ Perte d'autonomie, déplacement limité
- ✦ Suspension interne et externe;
- ✦ Rencontre avec les parents obligatoire;
- ✦ Implication du SPVM;
- ✦ Rencontre élève-intervenant de l'école;
- ✦ Application du protocole pour contrer la violence et l'intimidation;
- ✦ Expulsion de la commission scolaire (mesure exceptionnelle);
- ✦ Etc.

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectueront à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Ainsi, la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.



À Hélène-Boullé, toute forme et, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

INTIMIDATION :

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser »
(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE :

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique »
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Un code de vie

des règles à l'image de nos valeurs

Le code de vie s'applique dans toutes les activités de l'école (classes, salles étudiantes, corridors, bibliothèque, gymnase, etc.), et lors des activités parascolaires et des sorties éducatives. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Valeur

Règle

POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

**JE M'ENGAGE DANS MA RÉUSSITE SCOLAIRE
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE**

Comportement attendu

- ✿ Je suis présent, tous les jours, à la première cloche et à l'endroit prévu.
- ✿ J'utilise les ressources mises à ma disposition (récupérations, aide aux devoirs etc.).
- ✿ J'ai le matériel requis et utile pour mes activités.

Ainsi, j'apprends :

- ✿ des connaissances ;
- ✿ à gérer mon temps et à respecter des échéanciers ;
- ✿ à être ponctuel.

Ainsi, je développe :

- ✿ mes compétences ;
- ✿ ma curiosité ;
- ✿ mon goût d'apprendre ;
- ✿ mon sentiment d'appartenance ;
- ✿ mon sens des responsabilités.

Ainsi, je contribue... à créer un climat de vie propice à l'apprentissage et au travail.

Valeur

Règle

POUR LE « VIVRE ENSEMBLE » ET L'ENCADREMENT

**HONNÊTETÉ, RESPECT, CIVILISME ET OUVERTURE À
LA DIVERSITÉ**

**JE M'ENGAGE À ADOPTER UNE ATTITUDE
HARMONIEUSE AVEC LES AUTRES**

Comportement attendu

- ✿ Je prends soin des autres dans mes paroles et mes gestes.
- ✿ J'utilise adéquatement les objets en fonction de leur utilité dans les lieux appropriés.
- ✿ Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique.
- ✿ J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et les autres.

Ainsi, j'apprends :

- ✿ à développer mes habiletés sociales ;
- ✿ gérer mes émotions et mes conflits de façon pacifique, faire des compromis ;
- ✿ à créer un milieu de vie agréable et sécuritaire.

Ainsi, je développe :

- ✿ mon autocontrôle, ma compétence à coopérer ;
- ✿ un comportement harmonieux ;
- ✿ une bonne communication.

Ainsi, je contribue... à la création d'un milieu de vie sain, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place.

POUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

Règle

Valeur

Comportement attendu

- ✿ Je me fais confiance et fais les bons choix pour moi.
- ✿ Je gère adéquatement mes émotions.
- ✿ Je me fixe des objectifs à la hauteur de mes aptitudes.

Ainsi, j'apprends :

- ✿ à comprendre, à reconnaître, à maîtriser et à partager mes émotions ;
- ✿ à être responsable de mes apprentissages ;
- ✿ à entreprendre et mener à terme mes projets ;
- ✿ à me fixer des objectifs réalistes et me donner les moyens pour les atteindre.

Ainsi, je développe :

- ✿ ma capacité à me calmer, à réfléchir avant d'agir ;
- ✿ parler de façon positive ;
- ✿ une belle image de moi ;
- ✿ mes forces.

Ainsi, je contribue... à garder dans mon milieu un climat harmonieux et sécuritaire.

JE CONTRIBUE AU SENTIMENT DE BIEN-ÊTRE DANS MON MILIEU

ESTIME DE SOI

J'AI PRIS CONNAISSANCE DES COMPORTEMENTS ATTENDUS ET JE M'ENGAGE À M'Y CONFORMER.

je m'engage dans ma réussite scolaire tout au long de l'année;

je m'engage à adopter une attitude harmonieuse avec les autres;

je m'engage à contribuer au sentiment de bien-être dans mon milieu;

(Nom de l'élève, groupe)

(Signature)

Je soutiendrai

(nom de l'élève)

dans son engagement à respecter le code de vie Hélène-Boullé.

(À titre de titulaire)

(signature)

Je soutiendrai

(nom de l'élève)

dans son engagement à respecter le code de vie Hélène-Boullé.

(À titre de titulaire)

(signature)